



Commission
des valeurs mobilières
du Québec

Marché des capitaux

DÉCISION N^o : 2002-MC-0950

NUMÉRO DE PROJET SÉDAR: 429732

DOSSIER N^o : 2267

Objet : Les Ressources Yorbeau Inc.
Demande de dispense de prospectus
Pour un placement à l'extérieur du Québec

Vu la demande présentée le 20 mars 2002;
vu l'article 12 de la Loi sur les valeurs mobilières;
vu l'article 115 du Règlement sur les valeurs mobilières;
vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 307 de la Loi.

En conséquence, le chef de service du financement des sociétés :

dispense Les Ressources Yorbeau Inc. de l'obligation d'établir un prospectus pour le placement à l'extérieur du Québec de 2 300 000 actions ordinaires de catégorie A en contrepartie de l'acquisition d'intérêt dans des claims miniers.

Fait à Montréal, le 28 mars 2002.

Le chef de service du financement des
sociétés,

(s) Josée Deslauriers
Josée Deslauriers

CP/jg